



Distribution d'Eau des Ardennes
18, rue de Schandel
L-8707 Useldange

N/Réf. : 100337-M1

Madame, Monsieur,

Je me réfère à votre demande du 6 février 2026 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour la modification du projet autorisé par la décision n° 100337-M du 21 juillet 2025 concernant la mise en place d'une nouvelle conduite d'eau sur le territoire des communes de Kiischpelt et Clervaux, sections MA de Siebenaler, MB de Munshausen, ME de Drauffelt, WA d'Enscheringe et WB de Pintsch.

Afin de pouvoir apprécier la conformité du projet soumis aux dispositions et aux objectifs de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous invite à me faire parvenir les informations suivantes :

- une description précise des modifications du projet, y inclus des plans détaillés ;
- le cas échéant, une révision du rapport du 12 décembre 2023 et une mise à jour des bilans écologiques n° 2022_00612 - CLERVAUX et 2022_00637 - CLERVAUX.

Les documents sollicités sont à envoyer au Service autorisations de l'Administration de la nature et des forêts (autorisations@anf.etat.lu).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement